

BEAUMESNIL.

Un restaurateur de véhicules pourrait s'installer dans l'ancienne discothèque

Lors du Conseil municipal du lundi 5 juin, les résultats de l'appel à projets mené sur le terrain de l'ancienne discothèque Samsara, propriété de la commune, ont été révélés. L'entreprise Morel Classique carrosserie termine 1^{ère}, la Quart'Ouche, 2^e, s'est rétractée.

Qu'allait-elle devenir ? L'ancienne discothèque Samsara, rachetée par la commune de Mesnil-en-Ouche, faisait l'objet depuis décembre dernier d'un appel à projets. Jean-Louis Madelon, maire de la commune, a révélé les résultats de la démarche au cours du conseil municipal tenu le lundi 5 juillet.

L'entreprise de restauration de véhicules anciens Morel Classique carrosserie, jusqu'ici installée du côté de Beaumont-le-Roger, a été retenue.

Une méthode de sélection avait été définie en amont, avec six points à respecter, par ordre d'importance. La première des priorités étant pour le candidat, d'être « en adéquation avec le projet de la commune »,

précisait le maire. « La commune nouvelle souhaite que l'attractivité exercée sur le site soit compatible avec le projet de valorisation du centre-bourg de Beaumesnil, à ce titre, l'activité ne devra pas provoquer de nuisance visuelle. »

Les activités qui favorisent le savoir-faire manuel ou le, terroir seraient donc privilégiées. Deuxième critère entrant en jeu, l'équilibre financier pour la commune. « La commune

nouvelle a déjà assumé des dépenses lors de l'acquisition et les premiers travaux et doit assumer le règlement de la taxe foncière sur le site », rappelait Jean-Louis Madelon.

Ensuite, l'activité devait aussi permettre un bon accueil du

public, présenter le moins de risques possibles pour la commune, permettre des aménagements intéressants et enfin devait avoir une vocation à être durable. Concernant les risques, la Ville écartait déjà la possibilité d'une vente, « pour ne pas qu'un retour à une situation de friche soit possible en cas de cessation de l'activité », et proposait donc plusieurs formules de location.

« On proposait un niveau d'investissement de mise à niveau de 50 000 euros pour un loyer de 750 euros ou un deuxième niveau comprenant jusqu'à 100 000 de frais de travaux avec un loyer mensuel de 1050 euros. » Plusieurs réunions se sont déroulées avec la commission Attractivité du territoire et des auditions ont

pris place le 12 mai. Alors qu'ils étaient cinq au départ, deux candidats ont été retenus sur les critères imposés, Morel Classique carrosserie et la Quart'Ouche.

La Quart'Ouche quitte la commune

L'entreprise Morel Classique carrosserie visait un transfert de son activité de restauration de véhicules anciens, « un métier plutôt artistique, avec des mé-



Lex-discothèque Samsara pourrait retrouver une activité prochainement.

thodes anciennes », expliquait Jean-Louis Madelon. « Il se propose de faire découvrir son activité, en séparant le bâtiment en deux, avec au fond une activité de réparation où il expose son véhicule en train d'être réparé, avec des véhicules anciens en véranda, tout en conservant toute la partie qui recevait du public, l'accueil de l'ancienne discothèque. »

municipal se propose en faveur de cette installation. « Nous sommes aussi désolé de voir Quart'Ouche s'en aller », convient Jean-Louis Madelon alors que Mathieu Vandooen, élu de la commune et également membre fondateur de cette micro-brasserie artisanale avait quitté la salle le temps de la délibération. « Mais ils ont choisi un site sur Bernay »,

Au final, le projet était « très peu exigeant envers la commune vis-à-vis de travaux », la seule demande étant celle de l'installation d'une porte d'en-

trée spéciale au garage. Pour un montant global d'environ 20 000 euros. Soit dix fois moins que la demande de la Quart'Ouche. « Ils ont mené une étude financière plus aboutie et les besoins en travaux étaient estimés à 200 000 euros, avec un partage entre la commune et leur activité. »

Quart'Ouche a finalement décliné la proposition, le niveau d'accompagnement étant « insuffisant ». Morel Classique carrosserie est donc le seul retenu, avec un loyer proposé de 500 euros mensuels. Le Conseil

LE BULLETIN DE NOTES

Adéquation avec le projet communal : Morel, 15/25. Quart'Ouche, 25/25. Équilibre financier : Morel, 20/20. Quart'Ouche, 3/20. Animation public : Morel 5/15. Quart'Ouche, 15/15. Prise de risque : Morel, 15/15. Quart'Ouche, 0/15. Aménagements prévus : Morel, 10/15. Quart'Ouche, 15/15. Pérennité activité : Morel, 5/10. Quart'Ouche, 7,5/10.

Soit un total de 70/100 pour Morel Classique carrosserie contre 65,5/100 pour la Quart'Ouche. Les autres candidats étaient la SCI La Briqueterie (58/100) et A.I.D.E. les z'arts (57,5/100).